



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
SECRETARIAT EXECUTIF DU 9^e FORUM MONDIAL DE L'EAU



9th FORUM MONDIAL
DE L'EAU | DAKAR 2022

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION D'ESPACE D'EXPOSITION OU DE STAND AMENAGE

ARTICLE 1 : Domaine d'application

Les présentes conditions générales (CG) s'appliquent aux prestations liées à la location d'espace nu d'exposition et de stand aménagé standard au 9^{ème} Forum mondial de l'Eau.

ARTICLE 2 : Confirmation de réservation

La réservation se fait impérativement en ligne à travers la plateforme de réservation mise place à cet effet à l'adresse suivante : <https://stand.dakar2021.sn>

La réservation est confirmée par le versement d'un acompte de 50% à la commande.

Pour toute difficulté rencontrée lors de la réservation en ligne, merci de contacter :

SUPPORT TECHNIQUE

Tél.: (+221) 33 868 35 35

Email: support@worldwaterforum9.sn

DISSO Support Website: www.worldwaterforum9.sn

Pour toute modification sur la réservation, merci de contacter le pôle logistique : boubacar.diouf@worldwaterforum9.sn, bdiouf58@gmail.com, boyeouraye@gmail.com.

ARTICLE 3 : Réservation d'emplacement

La procédure de réservation d'un emplacement est la suivante :

- choix par le client dans le plan de lotissement PDF disponible dans le site web du 9^{ème} Forum mondial de l'Eau (www.worldwaterforum9.sn) de trois (03) emplacements par ordre de préférence
- vérification de la disponibilité des emplacements par le Secrétariat exécutif du 9^{ème} Forum mondial de l'eau (SE9FME)
- Choix de l'emplacement définitif par le client
- Confirmation du choix par le SE9FME et envoi du fichier Excel indiquant l'emplacement
- Une fois la facture proforma reçue, le client a 15 jours pour confirmer la réservation de cet emplacement. Passé ce délai, l'emplacement est libéré et ouvert aux autres participants.

ARTICLE 4 : Prix

Les tarifs indiqués dans la plateforme de réservation sont exprimés en euro hors TVA.

L'équivalent d'un euro en F CFA est de 655, 957 FCFA

ARTICLE 5 : Modalités de paiement

- Paiement de l'acompte de 50% de la confirmation de la réservation à la commande ;
- Solde de 50% à payer, au plus tard, le 18 Février 2022.

ARTICLE 6 : ANNULATION

6.1 Annulation du Forum

En cas d'annulation du Forum par l'organisateur, et pour quelque cause que ce soit, les frais de location de stands sont intégralement remboursés au client, déduction faite des frais de transferts bancaires.

6.2 Désistement du client

Tout désistement doit être notifié au SE9FME par écrit. La date de réception de l'écrit par le SE9FME fait foi.

En cas de désistement du client, le remboursement de la location du stand (nu ou aménagé) se fera ainsi qu'il suit ;

- Si le désistement est notifié au SE9FME avant le 31 décembre 2021 : 75% de l'acompte reçu lors de la confirmation de la location seront remboursés ;
- Si le désistement est notifié au SE9FME entre le 1er janvier et le 18 février 2022 : 50% de l'acompte reçu lors de la confirmation de la location seront remboursés ;
- Si le désistement est notifié au SeE9FME après le 18 février 2022 : 0% du montant total (Aucun remboursement n'est dû).

ARTICLE 7 : Expositions- aménagements

Tout projet de décoration, d'aménagement ou d'implantation devra être soumis à l'approbation du Cabinet IMHOTEP NB Etudes et Consult, chargé du contrôle technique, et respecter les prescriptions de sécurité sous peine de se voir refuser l'autorisation d'exposer ou d'aménager.

Contact :

Monsieur Mouhamadou Naby KANE

Tel fixe : + 221 33 825 89 29

Tel portable : +221 77 569 32 31

Email : imhotepnaby@yahoo.com / imhotepnaby@gmail.com

Tout collage ou fixation sur les façades et parois des cloisons modulaires sont interdits.

ARTICLE 8 : Assurance

Le client doit assurer la garde des biens et matériels apportés par lui-même, et est responsable de l'ensemble des dommages causés par son fait.

La souscription à une assurance individuelle de couverture de la responsabilité civile envers les tiers et des risques de dommages aux biens ou matériels (vols, incendie, accidents) exposés est obligatoire pour tous les participants qui ouvrent un stand ou un pavillon pour la période allant du montage au démontage.

ARTICLE 9 : Divers

Le guide de l'exposant, en ligne dans le site web du Forum, fournit toutes les informations utiles pour faciliter la participation de l'exposant.